

Société Civile Immobilière 4K

Au capital de 100 E
Siège social : 42 rue Maurice Aubertin
94490 Ormesson sur Marne

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE LA PREMIERE ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le 30 Octobre à 10H00,

Les associés de la société « SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIÈRE 4K », au capital de 100 euros, divisé en 100 parts sociales de 1 euros chacune, dont le siège social est : 42 rue Maurice Aubertin, 94490 Ormesson sur Marne, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire au siège social, sur convocation de la gérance

Sont présents ou représentés :

Monsieur Jérôme KHAROUBI

quarante parts numérotées de 1 à 40

40 Parts

Madame Audrey CHAJMOWICZ épouse KHAROUBI

Quarante parts numérotées de 41 à 80

40 Parts

Monsieur Sacha KHAROUBI

Dix parts numérotées de 81 à 90

10 Parts

Monsieur Nathan KHAROUBI, mineur, représenté par sa mère et représentante légale Madame Audrey CHAJMOWICZ épouse KHAROUBI

Dix parts numérotées de 91 à 100

10 Parts

Total égal au nombre de parts composant le capital social :

100 Parts.

Il a été établi une feuille de présence à laquelle ont été annexés si nécessaire les pouvoirs des associés représentés par des mandataires, qui a été émarginée par chaque membre en entrant en séance.

L'assemblée est présidée par **Monsieur Jérôme KHAROUBI**, associée, qui constate que les associés présents ou représentés détiennent plus de la moitié des parts sociales. L'Assemblée peut valablement délibérer.

Le Président rappelle que les associés sont réunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Nomination des co-gérants de la société.
- Toutes questions relevant de la compétence d'une assemblée générale ordinaire.
- Pouvoirs en vue des formalités.

DS
ak

DS
ak

Paraphe
Jk

Paraphe
Sk

Monsieur le Président dépose devant l'assemblée et met à la disposition de ses membres :

Une copie de la lettre de convocation des associés.

L'assemblée, sur sa demande, lui donne acte de ses déclarations et reconnaît la validité de la convocation.

Enfin, Monsieur le Président déclare la discussion ouverte, diverses observations sont échangées.

Après discussion et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président met successivement au voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

La collectivité des associés, nomme en qualité de gérant et pour une durée indéterminée,

Monsieur Jérôme KHAROUBI Né le 11 mars 1974 à La Garenne-Colombes (92), de nationalité française, demeurant au 42 rue Maurice Aubertin 94490 Ormesson Sur Marne.

Monsieur Jérôme KHAROUBI accepte expressément et sans réserve cette fonction de gérant à compter de ce jour.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

La collectivité des associés, nomme en qualité de gérant et pour une durée indéterminée,

Madame Audrey CHAJMOWICZ épouse KHAROUBI née le 02 aout 1979 à Paris 11^{ème} arrondissement (75), de nationalité française, demeurant au 42 rue Maurice Aubertin 94490 Ormesson Sur Marne

Madame Audrey CHAJMOWICZ épouse KHAROUBI accepte expressément et sans réserve cette fonction de gérant à compter de ce jour.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DS
ak

DS
ak

Paraphe
Jk

Paraphe
Sk

TROISIEME RESOLUTION

La collectivité des associés confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal, à l'effet d'effectuer ou de faire effectuer toutes les formalités prescrites par la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Rien ne figurant plus à l'ordre du jour, la séance est levée et le présent procès-verbal est immédiatement rédigé, transcrit sur le registre, puis signé, après lecture faite, par les Associés.

Monsieur Jérôme KHAROUBI

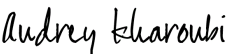
« Bon pour acceptation des fonctions de gérant »

Signé par :

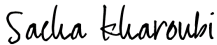
788353A2DC8D436...

Madame Audrey CHAJMOWICZ épouse KHAROUBI

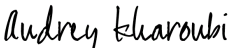
« Bon pour acceptation des fonctions de gérante »

DocuSigned by:

BF18D9CA5A34413...

Monsieur Sacha KHAROUBI

Signé par :

5C17AB3C5BB54DC...

**Madame Audrey CHAJMOWICZ épouse KHAROUBI,
Mère et représentante légale de son fils mineur Nathan KHAROUBI**

DocuSigned by:

BF18D9CA5A34413...